

U.I.D.H

Union Inter africaine des Droits de l'homme



**ACCUSE DE RECEPTION
et OBSERVATIONS
SUR LE RAPPORT D'AUDIT
ORGANISATIONNEL
DE L'U.I.D.H.
(Union Inter africaine des
Droits de l'Homme) en 2000,
reçu fin mai 2001,
par courrier électronique.**

Siège social : 01 BP 1346 Ouagadougou 01 – tel : (226) 31.61.45.
fax : (226) 31.61.44. BURKINA FASO (West Africa)

Rapport d'audit organisationnel de l'U.I.D.H., réalisé par Monsieur Salia Sanou, expert comptable, consultant au Burkina Faso et Madame Hanne Lund Madsen, en septembre 2000 que nous ne découvrons que fin mai 2001, ne rend pas bien compte de la complexité des situations spécifiques de chaque pays africain où fonctionne un mouvement des Droits de l'Homme, membre de l'U.I.D.H., ni du contexte historique de la naissance de chaque organisation membre.

Outre que les rédacteurs de cet audit n'ont pas pu saisir les réalités des situations du contexte politique et social que vivent les ligues et mouvements des Droits de l'Homme par rapport à chaque pays concerné, ils n'ont pas, non plus, cherché à entrer en contact avec les membres du Comité de Coordination, chargés des zones géographiques suivant les divisions statutaires. Pour ce faire, ce rapport d'audit ne reflète que la gestion du mouvement vue à travers les seuls rapports « narratifs » verticaux du Président qui ne rend en rien compte des situations particulières de chacune des 42 ligues, membres de l'U.I.D.H.

Il suit de là qu'à bien lire ce rapport d'audit, basé uniquement sur la gestion verticale personnelle du Président, on finit par conclure que seuls trois pays cités, le Burkina Faso, le Niger et le Mali fonctionnent dans les règles de l'art des Droits de l'Homme selon notre expert comptable du Burkina Faso.

Aussi, pour n'avoir utilisé que les sources du rapport narratif personnel du Président de l'Union et ignorant le fonctionnement horizontal des 42 ligues mentionnées, le rapport d'audit se hasarde, pour meubler ses colonnes et chapitres, à catégoriser les différents degrés d'assise territoriale au plan géologistique insuffisant ou pas du tout, au point de formuler des jugements sans connaissance des réalités sur les organisations membres. Soyons plus concrets par quelques exemples :

- 1) rien dans ce rapport ne signale les pays comme l'Angola, l'Afrique du Sud, le Soudan, la Sierra Leone, le Nigeria, les Comores, pour ne citer que ceux-ci, n'ont pas bénéficié de l'action de promotion des Droits de l'Homme au même titre que le Burkina Faso et autres pays limitrophes cités en exemple par le Président. Il faut considérer que tout ceci frise l'absence de conscience politique, de connaissance des réalités de l'Afrique en proie avec les guerres civiles et les dictatures sanglantes entraînant l'instabilité dans les trois quarts des pays du continent.

Nous, qui parcourons l'Afrique de long en large, au risque chaque fois, de notre vie, au service de la promotion et de la défense des libertés, réitérons qu'un vrai rapport d'audit devrait souligner, pour être fiable, qu'en Ethiopie, au Soudan, au Liberia, en Angola ou aux Comores, il n'est pas possible qu'à l'heure actuelle une organisation des Droits de l'Homme fonctionne, comme c'est le cas au Burkina Faso, au Mali, pour ne reprendre que ces deux pays cités en exemple de génie par les seuls rapports narratifs du Président commanditaire de l'audit.

- 2) les ligues en exil, comme celle du Cameroun, qui ne peuvent pas, pour des raisons évidentes, avoir la même assise territoriale que celle du Burkina Faso mais qui déploient des activités, dont aucune organisation et institution régionale ou internationale n'ignore l'ampleur, l'intensité des efforts, à l'exemple des actions menées contre l'impunité, la torture, la corruption et la dictature sanguinaire génocidaire du régime tortionnaire au Cameroun. C'est dire que si le rapport narratif d'audit qui nous est proposé, avait tant soit peu considéré le cas de certains pays africains où les défenseurs des Droits de l'Homme ne peuvent mener l'action que depuis l'exil, à l'exemple de la Ligue Camerounaise qui, par son expérience

historique de combat pour la liberté, a réussi par une maîtrise de la pédagogie de l'histoire et la parfaite connaissance des réalités sociales, économiques et culturelles des peuples africains colonisés et néocolonisés, à mettre le régime tortionnaire de Paul BIYA au banc des accusés, pour crime de génocide, devant le Tribunal Pénal International ainsi que devant les instances et commissions des Droits de l'Homme de l'OUA à Banjul et des Nations Unies à Genève.

Par l'action, la connaissance, l'expérience et l'efficacité pédagogiques et méthodologiques, enrichies par la foi et la croyance dans les valeurs positives puisées dans le patrimoine commun de l'Humanité, entre autres, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et tous les instruments régionaux et internationaux de protection, de promotion et de défense des droits humains, la Ligue Camerounaise, en exil, forgée par les armes de la solidarité internationale, s'est offerte en exemple aux côtés de l'U.I.D.H., de la F.I.D.H., d'Amnesty International, de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), de l'Agence Transparency International contre la corruption, des reportes sans frontières, partenaires et interlocuteurs des instances internationales ou régionales des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève et de l'O.U.A. à Banjul.

Nous voulons dire qu'à ce niveau, stricto sensus, ce que doit être l'action de tout mouvement de défense des libertés fondamentales, la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, en exil, n'a rien à envier aux autres ligues, ayant une assise territoriale, si ce n'est que celles-ci, implantées sur leur territoire, profitent des bailleurs de fonds qui accordent davantage d'argent ou tous autres moyens, eu égard des considérations des régimes politiques en place que de la nature du combat que celles-ci mènent contre les pouvoirs néocloniaux pourtant aussi sanguinaires comme c'est le cas au Tchad, au Burkina Faso, en Centrafrique, au Togo, en Guinée, au Niger et même au Rwanda sans oublier le Congo, la Sierra Leone, le Liberia, etc.

Aussi, il est à déplorer, que compte tenu de ces considérations, le rapport d'audit, conçu par le Présidet de l'U.I.D.H., sans consultation des autres membres du Comité de Coordination, responsables des zones, pour répondre aux impératifs actuels des Droits de l'Homme sur le continent africain, ne tend pas à favoriser les ligues en exil des pays où les conditions objectives ne permettent pas l'émergence et le fonctionnement structurel et organisationnel des organisations libres et indépendantes des Droits de l'Homme sur le sol national.

Pourtant, ce n'est pas l'argent qui a manqué à notre mouvement au cours des 10 années déjà de son existence. Il lui manque la bonne gestion transparente démocratique et judicieuse, la capacité à maîtriser des difficultés inhérentes à toute organisation de cette envergure qu'est l'U.I.D.H.

Aussi, l'histoire nous saura gré d'avoir constamment fait état de tous les obstacles paralysant, obstruant le fonctionnement de l'U.I.D.H. et favorisant un rendement adéquat au double plan de l'éthique et des objectifs proclamés et programmés :

- Que l'emprise du Président omnipotent et omniprésent pour bloquer et débloquer, cloisonner et décloisonner les structures organisationnelles et fonctionnelles, soit nuisible, nous l'avons dit dans nos différents rapports d'activité zonaux.
- Que l'argent ait été mal utilisé et sans transparence, nous l'avons signalé par des rapports et observations écrites.

- Que les différentes missions de l'Union, à l'extérieur, aient été le domaine réservé discrétionnaire entachant l'image et réduisant la dimension continentale de l'U.I.D.H., nous n'avons point, non plus, cessé de le souligner et de le déplorer.
- Que tout le personnel et autres agents administratifs de l'U.I.D.H. n'aient été que cooptés personnellement par le président sans critère apparent ou transparent, nous en avons souffert et rappelé circonstancié ou casuellement, en insistant que le fait que ce personnel, dont on ignore le nombre et la qualité, absorbe presque la totalité des sommes allouées à l'organisation par les bailleurs de fonds, demeure toujours opaque. C'est dire que tous les fonds baillés à l'U.I.D.H. pour l'organisation et la promotion des Droits de l'Homme se trouvent, à la lecture du rapport comptable du trésorier, engloutis dans le paiement d'un personnel presque invisible parce que inconnu des membres du Comité de Coordination. Par exemple, nous relevons page 21 du rapport financier au 31.12.1999 : salaires et charges sociales : 26.694.290. FCFA, autres charges et autres dépenses diverses toujours globales (267.155, 277.945, 216.795, par mois, sommes non qualifiées) sans compter des frais de missions inconnues des membres du Comité de Coordination ; le Président étant alors le seul ordonnateur et utilisateur ou attributaire des fonds de l'association. C'est tout cela qui devrait être clarifié et à quoi il faut renoncer pour libérer les énergies favorisant l'action de promotion, d'éducation et de défense des Droits de l'Homme contre l'impunité des dictateurs corrompus sanglants dans chaque pays africain concerné.
- Qu'enfin le secrétariat actuel, depuis le 2^{ème} congrès, ne se soit manifesté qu'en certaines directions personnalisées sous le contrôle du Président, au point que, les décisions et résolutions du congrès n'aient pu jusqu'ici être distribuées à tous les membres du Comité de Coordination, nous le déplorons et attendons toujours, malgré notre insistance et diverses correspondances sans suites. Ainsi, nous sommes toujours, après trois ans des assises du congrès sans ses résolutions ni décisions et surtout sans le texte des nouveaux statuts que confisque le secrétariat administratif de l'U.I.D.H.
- Enfin, le trésorier ne nous fait parvenir que le rapport financier d'énormes sommes déjà dépensées et consommées par pure information....quelles fourberies, osons-nous dire !

Comment expliquer que c'est seulement en mai 2001 qu'on daigne nous faire parvenir un document d'audit remis au Président depuis juin 2000, c'est-à-dire en fin de période de validité de ce fameux rapport.

Que pouvons-nous donc en dire, puisque nous ne savons pas trop comment ce rapport peut avoir été confectionné sous la seule dictée du Président sans consultation aucune des autres membres du Comité de Coordination.

Comment comprendre que la situation de dépenses affectives de l'U.I.D.H., après tous comptes certifiés par le cabinet d'audit, laisse apparaître une somme de 116.306.190 frs sans aucune délibération et information des membres du Conseil de Coordination ; c'est tout simplement terrifiant du point de vue de la moralité démocratique ou de l'éthique des Droits de l'Homme que nous enseignons et défendons, au prix de notre vie, contre l'impunité, la corruption et les dictatures sanguinaires générées par les pouvoirs autocratiques corrompus ombrageux et dangereux.

Il va sans dire que ce rapport d'audit fait allusion çà et là à des observations caractéristiques de l'inefficacité du personnel administratif mal recruté, mal organisé et mal responsabilisé au siège de Ouagadougou.

Il va sans dire également que le rapport constate le débordement du Président par ses propres agents, en perpétuel conflit de compétence, se neutralisant mutuellement par l'inactivité qui a abouti à la paralysie du fonctionnement maîtrisé du secrétariat administratif statutaire qui n'est plus en phase avec les responsabilités du Bureau de Coordination, débordé qu'il serait par le personnel pléthore, plutôt oisif, recruté sans rigueur organisationnelle.

Le rapport d'audit mentionne en effet page 13 que : « L'U.I.D.H. se trouve devant une situation paradoxale de sous-activité d'une partie de son personnel permanent et en même temps d'un besoin de recrutement ».

Disons que le rapport dit enfin, abondant en cela dans notre sens, page 13 : « Le cloisonnement dans l'exécution des tâches entre les agents permanents du siège, l'intervention des membres du Bureau de coordination résidant à Ouagadougou (surtout du Président) est toujours nécessaire pour lever les situations de blocage. Cela se traduit par des retards dans l'exécution du travail. L'implication des agents du siège et de ceux des zones peut améliorer cette situation ».

Et comme nous l'avons également rappelé le rapport reprend, toujours abondant dans notre sens, page 14 : « que conformément aux statuts de l'U.I.D.H., il existe bien une répartition des tâches et une délégation des compétences. L'application effective des statuts résoudra ces questions ».

Enfin, tant qu'il n'en sera pas ainsi et selon le rapport, page 15 : « pour les sections, l'existence de l'U.I.D.H. n'a pas une importance dans leurs activités au jour le jour et on fait appel rarement à l'U.I.D.H. Les interventions de l'U.I.D.H. sont ponctuelles et se limitent aux séminaires et aux missions. D'ailleurs, l'U.I.D.H. ne peut pas suivre et garder des relations proches avec chacune des 40 sections en même temps.

Aussi, on comprendra que, par exemple, la Ligue Camerounaise, comme beaucoup d'autres ligues membres, fonctionne sans que la structure actuelle de l'U.I.D.H., à travers son administration inefficace en place, soit capable de suivre l'ampleur des activités menées concernant la situation au Cameroun ? Et ceci est vrai en ce qui concerne les autres mouvements membres statutaires non suivis dans leurs activités par le secrétariat administratif inactif de l'U.I.D.H. à Ouagadougou, empêtré dans les mesquineries de lutte d'influence stérile pour ne pas dire stérilisante, réduisant ainsi l'influence, l'efficacité, l'impact de notre organisation continentale sur les populations africaines, victimes des dictateurs sanglants impunis.

Pour relever ce défi, nous avons envoyé à la direction de l'U.I.D.H., toujours sans réponse :

- 1) une contribution intitulée « les leçons du 2^{ème} congrès de l'U.I.D.H. », « Voir clair et agir » à Ouagadougou en novembre 1999. (document qu'on peut lire sur le site Internet de la Ligue Camerounaise : <http://africa.smol.org>)
- 2) notre programme d'activité zonale des îles africaines de l'Océan Indien, dont nous sommes chargés, toujours sans réaction de la part du secrétariat administratif, également actuellement sur Internet ainsi que d'autres correspondances, des comptes-rendus d'activité concernant notre zone, sans oublier d'autres échanges informels imprévus en lieux communs au plan international, etc.....

Pour l'instant, il serait intéressant de connaître et ce, à partir des actes et actions initiés depuis le 2^{ème} congrès :

- 1) la liste effective du personnel permanent et le programme d'activités,
- 2) la liste du personnel employé et leurs fonctions dans le secrétariat administratif,
- 3) le salaire exact fixé pour chaque employé,
- 4) la liste nominative des personnes utilisées pour toutes les missions payées par le budget de l'U.I.D.H., les critères de leur désignation et le montant de tous les frais justifiés de leurs missions,
- 5) les justificatifs détaillés de toutes les sommes dépensées au nom de l'U.I.D.H., dépassant 50 000 FCFA sans autorisation du Comité de Coordination, car il est inconcevable de lire dans le rapport financier des sommes de plusieurs millions de francs sur différentes colonnes libellées « divers » ou « autres charges » sans autre justification, etc.....
- 6) mettre enfin en place une planification, une stratégie établies par tous les membres responsables des zones par rapport aux différents rapports d'évaluation suivant les différentes contributions que, pour notre part, nous avons adressées au secrétariat en vue des réunions du Comité d'organisation dont aucune n'a vu le jour après bientôt 3 ans depuis le 2^{ème} congrès.

Nous ne concluons pas ce rapport sans informer toutes les ligues sœurs et les partenaires amis de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme pour la Défense des Libertés Fondamentales et du Pluralisme, membre fondateur et animateur de l'U.I.D.H., qu'elle a aujourd'hui 20 ans d'intenses activités ininterrompues au service de la Liberté, de la Dignité pour la Promotion, la Protection, la Défense et surtout l'Education des Droits Humains pour la Renaissance Africaine et la Solidarité Internationale.

Ce faisant, nous avons inauguré ces 20 années d'activités ininterrompues par la création d'un site Internet dénommé pour la cause : « Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org>, mis à la disposition de tous les combattants et défenseurs des Droits de l'Homme au Cameroun, en Afrique et dans le Monde (article 2 et 3 des statuts de notre ligue), « pour que plus jamais çà ! » contre la xénophobie, le racisme, la discrimination sous toutes ses formes dégradantes, article 4 et 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le Vice – Président de l'U.I.D.H.,
chargé des îles africaines de l'Océan Indien,
Professeur Kapet de BANA.

Siège social : 01 BP 1346 Ouagadougou 01 – tel : (226) 31.61.45. fax : (226) 31.61.44.
BURKINA FASO (West Africa)

Contact du chargé du département des îles africaines de l'Océan Indien :

Vice – président : Professeur Kapet de BANA : africa@smol.org

Site Internet : Mémoire d'Afrique : <http://africa.smol.org>